

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif à l'application de l'article 65 de la Constitution (n° 1983) (M. Philippe Houillon, rapporteur)..... 2
- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi organique prorogeant le mandat des membres du Conseil supérieur de la magistrature (n° 2266) (M. Philippe Houillon, rapporteur) 3

Mardi

23 février 2010

Séance de 21 heures 15

Compte rendu n° 45

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

**Présidence
de M. Sébastien
Huyghe,
Secrétaire**



La séance est ouverte à 21 heures 15.

Présidence de M. Sébastien Huyghe.

La Commission examine, sur le rapport de M. Philippe Houillon, les amendements au projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif à l'application de l'article 65 de la Constitution (n° 1983).

Article 7 (art. 11 de la loi organique n° 94-100 du 5 février 1994) : *Nomination du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints du CSM :*

*La Commission **repousse** l'amendement n° 28 de M. André Vallini.*

Article 7 bis (art. 12 de la loi organique n° 94-100 du 5 février 1994) : *Autonomie budgétaire du CSM :*

*La Commission **repousse** l'amendement n° 15 de M. André Vallini.*

Article 10 (art. 16 de la loi organique n° 94-100 du 5 février 1994) : *Coordination :*

*La Commission **repousse** l'amendement n° 17 de M. André Vallini.*

Article 13 (art. 38 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958) : *Coordination :*

*La Commission **repousse** l'amendement n° 24 de M. André Vallini.*

Article 18 (art. 50-3 [nouveau] de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958) : *Saisine disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature par un justiciable à l'encontre d'un magistrat du siège :*

*La Commission **accepte** l'amendement de coordination n° 2 de M. Philippe Houillon.*

Article 21 (art. 53 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958) : *Délai minimum entre le renvoi d'une plainte au conseil de discipline des magistrats du siège et l'audience disciplinaire :*

*La Commission **accepte** l'amendement de coordination n° 3 de M. Philippe Houillon.*

Article 22 (art. 57-1 nouveau] de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958) : *Règles de vote applicables aux décisions du conseil de discipline des magistrats du siège :*

*La Commission **accepte** l'amendement d'harmonisation rédactionnelle n° 4 de M. Philippe Houillon.*

Article 24 (art. 58-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958) : *Procédure d'interdiction temporaire d'exercice applicable aux magistrats du parquet :*

*La Commission **accepte** l'amendement d'harmonisation rédactionnelle n° 5 de M. Philippe Houillon.*

Article 25 (art. 63 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958) : *Saisine disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature par un justiciable, à l'encontre d'un magistrat du parquet :*

*La Commission **accepte** les amendements de coordination n^{os} 6 et 7 de M. Philippe Houillon.*

Article 26 (art. 64 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958) : *Délai minimum entre le renvoi d'une plainte à la formation disciplinaire compétente à l'égard des magistrats du parquet et l'audience disciplinaire :*

*La Commission **accepte** l'amendement de coordination n° 8 de M. Philippe Houillon.*

*

* *

La Commission constate ensuite qu'elle n'est saisie d'aucun amendement sur le projet de loi organique prorogeant le mandat des membres du Conseil supérieur de la magistrature (n° 2266) (M. Philippe Houillon, rapporteur).

La séance est levée à 21 heures 30 .



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Claude Bodin, M. Philippe Houillon, M. Sébastien Huyghe, M. Dominique Perben

Excusés. - M. Abdoulatifou Aly, Mme Brigitte Barèges, M. Bernard Derosier, M. René Dosière, M. Guy Geoffroy, M. Charles-Ange Ginesy, Mme Marietta Karamanli, M. Bernard Roman, M. Jacques Valax, M. Michel Vaxès

Assistait également à la réunion. - Mme Marie-Jo Zimmermann